

## Compte de résultat social (Normes Françaises)

(en millions d'Euros)	Annexe	2023	2022
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1383,2</b>	<b>1426,9</b>
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	2.12 et 4.1	1095,5	1138,3
Autres prestations de services		66,1	75,4
Produits des activités annexes		9,9	7,5
	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1171,5</b>	<b>1221,2</b>
Production stockée		0,2	-0,1
Production immobilisée		5,5	9,1
Subvention d'exploitation		0	0
Reprises sur amortissements et provisions		108,9	101,8
Transferts de charges	4.2	87,7	85,6
Autres produits		9,4	9,3
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-1330,8</b>	<b>-1327,7</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.3	-468,4	-452,4
Variation de stock	4.3	0,5	-29,9
Autres achats et charges externes	4.4	-336	-321,7
Impôts, taxes et versements assimilés	4.5	-65,9	-72,6
Salaires et traitements	4.6	-141,5	-131,9
Charges sociales	4.6	-57,7	-55,7
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- amortissements des immobilisations		-114,7	-107,5
- provisions sur immobilisations et actif circulant		-84,3	-92,8
- provisions pour risques et charges		-15,6	-14,4
Autres charges	4.7	-47,2	-48,8
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>52,4</b>	<b>99,2</b>
<b>Quote part de résultat sur opérations faites en commun</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Produits financiers		205,3	407
Charges financières		-74,2	-137,5
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	4.8	<b>131,1</b>	<b>269,5</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		<b>183,5</b>	<b>368,7</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>8,6</b>	<b>98,6</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-0,7	89,4
Reprises sur provisions		9,3	9,2
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>-15,3</b>	<b>-329,2</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-5,9	-316,7
Dotations aux amortissements et aux provisions		-9,4	-12,5
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	4.9	<b>-6,7</b>	<b>-230,6</b>
Participation des salariés		0	-1,4
Impôt sur les sociétés	4.10 et 4.11	2,1	-0,8
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>178,9</b>	<b>135,9</b>

## Bilan social (Normes françaises)

<b>ACTIF</b> (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	<b>31.12.23</b> <b>Net</b>	<b>31.12.22</b> <b>Net</b>
<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>	<b>2.2 et 3.1</b>	<b>59,5</b>	<b>44,6</b>
Droits audiovisuels		38,4	24
Autres immobilisations incorporelles		21,1	20,6
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>	<b>2.3 et 3.2</b>	<b>71,8</b>	<b>76,6</b>
Installations techniques matériels et outillages		21,1	19,6
Autres immobilisations corporelles		47,6	50,5
Immobilisations corporelles en cours		3,1	6,5
<b><i>Immobilisations financières</i></b>	<b>2.4 et 3.3</b>	<b>828,1</b>	<b>825,5</b>
Participations		593,3	590,7
Autres titres immobilisés		0	0
Prêts		0	0
Autres immobilisations financières		234,8	234,8
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>959,4</b>	<b>946,7</b>
Stocks et en cours	2.5 et 3.4	71,2	70,7
Avances et acomptes versés sur commandes	2.6 et 3.5.1	76,3	97,6
Créances clients et comptes rattachés	2.7 et 3.5.2	279,6	340,9
Autres créances	3.5.3	376,1	385,9
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2.8 et 3.6	687	575,8
Charges constatées d'avance	3.7	9,5	9
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>1499,7</b>	<b>1479,9</b>
Ecart de conversion actif		0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2459,1</b>	<b>2426,6</b>

<b>PASSIF</b> (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	<b>31.12.23</b>	<b>31.12.22</b>
Capital		42,2	42,1
Prime d'émission		20,2	20,2
Réserve légale		4,3	4,3
Autres réserves		771,2	771,2
Report à nouveau		375,9	345,2
Résultat net de l'exercice		178,9	135,9
Provisions réglementées	2.10	20,3	16,9
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	3.8	<b>1413</b>	<b>1335,8</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	2.11 et 3.9	<b>42,8</b>	<b>75,3</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		0	0
Emprunts et dettes financières divers <sup>(2)</sup>		465,4	445
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		217,7	224,1
Dettes fiscales et sociales		148,3	152,1
Dettes sur immobilisations		8,6	11,1
Dettes diverses		161,8	176,1
Produits constatés d'avance		1,5	7,1
<b>DETTES</b>	3.10	<b>1003,3</b>	<b>1015,5</b>
Ecart de conversion passif		0	0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2459,1</b>	<b>2426,6</b>
<i>(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		0	0
<i>(2) Dont comptes courants intra groupe</i>		465,4	445,0

## Tableau de financement social en flux de trésorerie (Normes Françaises)

<b>EN FLUX DE TRÉSORERIE</b> (en millions d'Euros)	<b>31.12.23</b>	<b>31.12.22</b>
<b>1 - Opérations d'exploitation</b>		
• Résultat de l'exercice	178,9	135,9
• Amortissements et provisions <sup>(1) (2)</sup>	77,4	-118,8
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0	0
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	5,6	229,1
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>261,9</b>	<b>246,2</b>
• Acquisitions de programmes télévisuels <sup>(2)</sup>	-9,1	-2,5
• Amortissements et provisions de programmes télévisuels <sup>(2)</sup>	5,6	5,9
• Stocks	-0,5	28,3
• Créances d'exploitation	70,7	-54,5
• Dettes d'exploitation	-30	-51,3
• Avances nettes en provenance des tiers	21,3	-21
<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>58</b>	<b>-95,1</b>
<b>TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>319,9</b>	<b>151,1</b>
<b>2 - Opérations d'investissement</b>		
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1) (2)</sup>	-117,2	-109
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1) (2)</sup>	0,3	0,1
• Acquisitions de participations financières / actions propres	-2,6	-0,2
• Cessions/diminutions de participations financières	-1,9	83,8
• Incidence des fusions	0	0
• Variation nette des dettes sur immobilisations	-2,5	4,6
• Variation nette des autres immobilisations financières	0	90,8
<b>TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>-123,9</b>	<b>70,1</b>
<b>3 - Opérations de financement</b>		
• Variation des capitaux propres	0	0
• Variation nette des dettes financières	20,4	-130,4
• Dividendes mis en paiement	-105,2	-94,7
<b>TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT</b>	<b>-84,8</b>	<b>-225,1</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>111,2</b>	<b>-3,9</b>
Trésorerie au début de l'exercice	575,8	579,7
Variation de la trésorerie	111,2	-3,9
Trésorerie à la clôture de l'exercice	687,0	575,8

(1) Hors programmes télévisuels comptabilisés en valeurs immobilisées

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de programmes télévisuels, qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées, ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

# ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

## 1 Faits marquants

- **Accompagnement du plan d'accélération digitale**

Les orientations stratégiques 2023 du groupe, qui portent sa nouvelle ambition d'accélération digitale, impliquent une évolution de son organisation, avec un impact sur les compétences et les métiers.

Pour accompagner sa nouvelle ambition, la société TF1 SA a dynamisé l'un de ses dispositifs de mobilité et d'accompagnement via la renégociation d'un accord de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) signé le 19 juillet 2023. Ce dispositif, basé sur le volontariat, a été présenté aux organisations syndicales et annoncé aux salariés à compter de mai 2023. Il est entré en vigueur le 1er septembre 2023 et restera ouvert jusqu'au 31 décembre 2024.

La société TF1 SA a comptabilisé à ce titre une provision évaluée sur la base de critères des mesures d'accompagnement, pondérée de la meilleure estimation de sa mise en œuvre (cf. paragraphe 3-9.).

La société TF1 SA a également mis en place un dispositif exceptionnel d'incitation à la performance « LTI Media 2023-2027 ».

Ce dispositif vise à assurer l'engagement de managers sélectionnés au sein de l'entité et l'alignement de leurs intérêts avec les objectifs financiers que le groupe s'est fixé. Ce plan se compose à la fois de primes de performances (constatées au rythme des services rendus par les bénéficiaires en contrepartie d'une dette de personnel) et d'actions gratuites.

- **Nouvelle convention ARCOM**

Après la sélection de la chaîne TF1 par l'ARCOM le 22 février dernier dans le cadre de l'appel à candidature pour sa diffusion sur la TNT, le Groupe a signé le 27 avril 2023 une nouvelle convention avec l'Autorité, lui permettant l'utilisation de la fréquence TNT à compter du 6 mai 2023 pour une durée de 10 ans.

- **Retrait de Salto**

Les groupes France Télévisions, M6 et TF1 ont annoncé le 15 février 2023 leur décision d'arrêter la plateforme SALTO et sa mise en dissolution en vue de sa liquidation, qui sera effective courant 2024.

La société Salto a mis fin à son service auprès de ses utilisateurs le 27 mars 2023.

Depuis le 31 décembre 2022, les coûts liés à cette opération sont provisionnés dans les comptes de TF1 SA (détenant SALTO via sa filiale TF1 SPV) à hauteur de sa quote-part conformément aux principes comptables relatifs aux immobilisations financières (cf. paragraphe 2-4.).

L'impact sur le résultat de TF1 SA au titre de l'exercice 2023 s'élève à +1,4 million d'euros, se décomposant en une dépréciation complémentaire du compte courant de la filiale TF1 SPV de -14,1 millions d'euros (cf. paragraphe 3-6.) compensée par une reprise de provision pour risques et charges de +15,5 millions d'euros (cf. paragraphe 3-9.).

## **2 Règles et méthodes comptables**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **2-1. Comparabilité des comptes**

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2023.

### **2-2. Immobilisations incorporelles**

#### **2-2-1. Droits Audiovisuels**

Les droits audiovisuels comprennent :

- les parts de coproduction de fictions,
- les programmes télévisuels destinés à la diffusion sur l'antenne.

#### **2-2-1-1 Parts de coproduction de fictions**

Cette rubrique présente les acquisitions de parts de coproduction de fictions depuis la nouvelle réglementation intervenue en 2015, réalisées en complément des acquisitions de droits de diffusion de certains programmes. Ces investissements permettent de détenir les éléments corporels et incorporels et notamment des droits d'exploitation desdits programmes.

Les versements de ces parts de coproduction sont constatés en immobilisations définitives à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où la période est ouverte pour les droits de diffusion acquis parallèlement. Les acomptes versés au titre des parts de coproduction qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours. Figurent également en immobilisations en cours le montant des œuvres littéraires préalables aux contrats de coproduction.

Les parts de coproduction sont amorties sur la durée prévisionnelle de leur exploitation. Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que les recettes prévisionnelles attendues sont inférieures à la valeur nette comptable.

Les parts de coproduction font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

#### **2-2-1-2 Programmes télévisuels**

Cette rubrique comprend les parts de coproduction de fictions résiduelles antérieures à la nouvelle réglementation, ainsi que les parts de production d'autres programmes. Les programmes télévisuels sont portés en immobilisations incorporelles pour leur montant d'acquisition contractuel, à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours à compter de la date de fin de tournage.

Les programmes sont amortis selon les mêmes règles que celles applicables aux stocks de programmes (cf. paragraphe 2-5. Stocks).

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de production ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programmes validées par la Direction. Les programmes télévisuels non encore diffusés font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

### **2-2-2. Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les logiciels et licences font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation estimée. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué selon les modalités prévues au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

### **2-3. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	3 à 10 ans

### **2-4. Immobilisations financières**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais d'acquisition éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) ou de tout autre élément représentatif de la valeur réelle des titres détenus, telle que la méthode de la quote-part de situation nette. Lorsque la valeur d'utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

### **2-5. Stocks**

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunt comptabilisés en charges).

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Séries	Films, téléfilms, dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80%	67%	50%	100%
- 2ème diffusion	20%	33%	50%	

- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction),
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadres), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande » ; ces contrats sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux stocks.

## **2-6. Avances et acomptes**

Les sommes versées sur les achats de droits de diffusion de programmes pour lesquels l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts ainsi que les sommes versées sur les parts de production de programmes télévisuels pour lesquelles le tournage n'est pas terminé à la date de clôture figurent dans cette rubrique. Ces acomptes peuvent faire l'objet d'une provision le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

## **2-7. Créances clients**

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances clients douteuses ou litigieuses font l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction de l'antériorité de la créance et de la situation financière du débiteur.

## **2-8. Trésorerie**

La société gère de façon centralisée la trésorerie du groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.



Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

## **2-9. Opérations en devises et écarts de conversion**

Les factures reçues et émises en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes/créances de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

La société comptabilise également un écart de conversion Actif ou Passif correspondant aux gains et pertes latents des couvertures de change se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties (cf. paragraphe 5-2-1.).

Les écarts de conversion Actif ainsi obtenus font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

## **2-10. Provisions règlementées**

Cette rubrique comprend :

- les amortissements dérogatoires sur les parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage. Ces amortissements dérogatoires sont repris à la date de passage en immobilisation définitive pour les parts de coproduction et à la date de diffusion ou mise au rebut pour les programmes télévisuels.

Les amortissements dérogatoires mentionnés ci-dessus sont calculés selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- 1<sup>er</sup> mois 20%
- 2<sup>ème</sup> mois 15%
- 3<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> mois 5%
- 10<sup>ème</sup> au 24<sup>ème</sup> mois 2%

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences, acquis jusqu'au 31 décembre 2016 ou créés, qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan,

- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

## **2-11. Instruments financiers**

Le Groupe utilise des instruments financiers de couverture pour limiter l'incidence des variations des taux d'intérêts et de change sur ses flux et, en tant que centrale de trésorerie du Groupe, pour couvrir les risques analogues de ses filiales (cf. paragraphe 5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture).

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

## **2-12. Provisions pour risques et charges**

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'évènements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

### **2-12-1. Indemnités de fin de carrière**

Les employés de la société bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture.

Les salariés sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations de la société se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée en provisions pour risques et charges est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont enregistrés au compte de résultat. L'impact se situe au niveau du résultat d'exploitation sauf pour les intérêts relatifs au coût des services rendus comptabilisés en résultat financier.

#### **2-12-2. Autres provisions pour risques et charges**

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

#### **2-13. Publicité**

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par les régies publicitaires (principalement TF1 Publicité) diminuées de leur commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée en chiffre d'affaires et en charges externes.

#### **2-14. Engagements hors bilan**

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser aux fournisseurs de services de télédiffusion jusqu'à l'échéance des contrats.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

### **3 Notes sur le bilan**

#### **3-1. Immobilisations incorporelles**

##### **3-1-1. Droits audiovisuels**

Les droits audiovisuels s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Valeurs brutes</b>	<b>01/01/2023</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Transferts</b>	<b>31/12/2023</b>
Parts de coproduction de fictions	520,1	86,3	(1,0)	(2,9)	602,5
Parts de coproduction de fictions en cours	10,8	9,4		2,9	23,1
Programmes télévisuels	0,2	11,0	(10,2)		1,0
<b>TOTAL</b>	<b>531,1</b>	<b>106,7</b>	<b>(11,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>626,6</b>
<b>Amortissements</b>	<b>01/01/2023</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>		<b>31/12/2023</b>
Parts de coproduction de fictions	320,1	83,5			403,6
Programmes télévisuels	0,0	9,3	(9,3)		0,0
<b>TOTAL</b>	<b>320,1</b>	<b>92,8</b>	<b>(9,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>403,6</b>
<b>Provisions</b>	<b>01/01/2023</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>		<b>31/12/2023</b>
Parts de coproduction de fictions	187,0	75,7	(78,1)		184,6
Programmes télévisuels	0,0				0,0
<b>TOTAL</b>	<b>187,0</b>	<b>75,7</b>	<b>(78,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>184,6</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>24,0</b>				<b>38,4</b>

Les engagements relatifs aux parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels pour les années à venir se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>A moins d'1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>	<b>Total 2023</b>	<b>Rappel 2022</b>
Parts de coproduction de fictions	54,7	34,2		88,9	44,8
Programmes télévisuels	4,2	0,0	0,0	4,2	5,5

### 3-1-2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2023
Logiciels	45,6	3,0	(0,2)	4,2	52,6
Autres immobilisations incorporelles	1,6				1,6
Immobilisations incorporelles en cours	5,0	2,4		(3,8)	3,6
<b>TOTAL</b>	<b>52,2</b>	<b>5,4</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,4</b>	<b>57,8</b>
Amortissements	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2023
Logiciels	30,4	5,0	(0,0)		35,4
Autres immobilisations incorporelles	1,2	0,1			1,3
<b>TOTAL</b>	<b>31,6</b>	<b>5,1</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>36,7</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>20,6</b>				<b>21,1</b>

### 3-2. Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2023
Installations techniques et matériels	88,4	2,9	(2,1)	5,1	94,3
Autres immobilisations	114,9	10,6	(33,2)	0,5	92,8
Immobilisations en cours	6,5	2,6		(6,0)	3,1
<b>TOTAL</b>	<b>209,8</b>	<b>16,1</b>	<b>(35,3)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>190,2</b>
Amortissements	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2023
Installations techniques et matériels	69	6,4	(2,2)		73,2
Autres immobilisations	64,4	10,2	(29,4)		45,2
<b>TOTAL</b>	<b>133,4</b>	<b>16,6</b>	<b>(31,6)</b>		<b>118,4</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>76,4</b>				<b>71,8</b>

### 3-3. Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participation	Autres immobilisations financières (*)	Prêts	Autres	Total
<b>VALEURS BRUTES AU 1er JANVIER 2023</b>	<b>606,6</b>	<b>234,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>841,4</b>
<b>Augmentations</b>					
- Titres de participation (Newen Studios)	2,6				2,6
<b>Diminutions</b>					
- Prêt					0,0
- Titres de participation					0,0
- Dépôt garantie					0,0
<b>VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2023</b>	<b>609,2</b>	<b>234,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>844,0</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>15,9</b>				<b>15,9</b>
Dotations					0,0
Reprises					0,0
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>15,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>15,9</b>
<b>VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2023</b>	<b>593,3</b>	<b>234,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>828,1</b>

(\*) Mali de fusion

### 3-4. Stocks et en cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Achats de droits	Production interne	Total 2023	Rappel 2022
<b>Stock au 1er janvier</b>	<b>87,4</b>	<b>2,5</b>	<b>89,9</b>	<b>119,9</b>
<b>- Achats</b>	<b>468,3</b>	<b>187,6</b>	<b>655,9</b>	<b>635,9</b>
- Consommations au titre de la diffusion	(446,6)	(187,5)	(634,1)	(647,3)
- Droits échus/réformes/reventes	(21,2)	0,0	(21,2)	(18,6)
<b>- Consommations totales</b>	<b>(467,8)</b>	<b>(187,5)</b>	<b>(655,3)</b>	<b>(665,9)</b>
<b>Stock au 31 décembre</b>	<b>87,9</b>	<b>2,6</b>	<b>90,5</b>	<b>89,9</b>
<b>Variation de stock</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>	<b>(30,0)</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>19,2</b>	<b>0,0</b>	<b>19,2</b>	<b>20,8</b>
Dotations	8,5		8,5	8,7
Reprises	(8,4)		(8,4)	(10,3)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>19,3</b>	<b>0,0</b>	<b>19,3</b>	<b>19,2</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>			<b>71,2</b>	<b>70,7</b>

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2023	Total 2022
Programmes et droits de télédiffusion (1)	696,2	475,7	4,1	1 176,0	919,7
Droits de retransmissions sportives (2)	71,5	224,2		295,7	339,7
<b>TOTAL</b>	<b>767,7</b>	<b>699,9</b>	<b>4,1</b>	<b>1 471,7</b>	<b>1 259,4</b>

(1) Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 ACQUISITIONS DE DROITS pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

(2) Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'évènements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

La partie de ces contrats libellée en devises s'élève à 34,2 millions d'euros en US dollars au 31 décembre 2023 contre 35,9 millions d'euros en US dollars au 31 décembre 2022.

### 3-5. Avances et acomptes versés sur commandes et créances

#### 3-5-1. Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 73,3 millions d'euros.

#### 3-5-2. Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2023, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 232,8 millions d'euros contre 295,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

#### 3-5-3. Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances fiscales (TVA, IS) et de soldes de comptes courants de filiales.

#### 3-5-4. Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2023	Dotations	Reprise	31/12/2023
Avances et acomptes	0,0			0,0
Créances clients	0,2		(0,1)	0,1
Autres créances	3,3		(3,3)	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>3,5</b>	<b>0,0</b>	<b>(3,4)</b>	<b>0,1</b>

La reprise de provisions sur autres créances est relative à une créance sur cession de titres, cf. paragraphe 4-9. Résultat exceptionnel.

### 3-5-5. Echéances des créances

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé	0,0	0,0	0,0	0,0
Actif circulant (1)	654,3	1,6	0,0	655,9
<b>Total</b>	<b>654,3</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0</b>	<b>655,9</b>

(1) comprenant les créances clients et autres créances nets de dépréciation

### 3-6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	2023	2022
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Dépôts bancaires (à vue)	15,6	18,5
Comptes courants de trésorerie débiteurs (1)	769,3	641,3
Caisse	0,1	0,0
Régies	0,1	0,1
<b>Disponibilités</b>	<b>785,1</b>	<b>659,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>785,1</b>	<b>659,9</b>
<b>Provisions des comptes courants et VMP</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>84,1</b>	<b>41,2</b>
Dotations	14,0	42,9
Reprises	0,0	0,0
<b>Au 31 décembre</b>	<b>98,1</b>	<b>84,1</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>687,0</b>	<b>575,8</b>

(1) Ces comptes courants incluent :

- le placement effectué chez Bouygues Relais (s'élevant à 595,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 427,0 millions d'euros au 31 décembre 2022),
- les comptes courants de trésorerie vis-à-vis de sociétés du groupe (95,3 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 138,9 millions d'euros en 2022),
- un compte courant relais accordé à la filiale Newen (dont le montant s'élève à 79,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 75,3 millions d'euros en 2022).

(2) La dotation de dépréciation de 14,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 correspond aux comptes courants de filiales intragroupe. Le solde de cette provision s'élève à 98,1 millions d'euros, cf. paragraphe Faits marquants.

### 3-7. Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 (9,0 millions d'euros au 31 décembre 2022).



### 3-8. Capitaux propres

Le capital est divisé en 210 897 781 actions ordinaires de 0,2 Euro entièrement libérées.

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2023	Affectation du résultat (AGM 2023)	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Capital	42,1		0,1		42,2
Prime d'émission	20,2				20,2
Réserve légale	4,3				4,3
Report à nouveau	345,2	30,7			375,9
Autres réserves	771,2				771,2
Résultat de l'exercice	135,9	(135,9)	178,9		178,9
<b>Sous total</b>	<b>1 318,9</b>	<b>(105,2)</b>	<b>179,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 392,7</b>
Provisions réglementées	16,9		9,4	(6,0)	20,3
<b>TOTAL</b>	<b>1 335,8</b>	<b>(105,2)</b>	<b>188,4</b>	<b>(6,0)</b>	<b>1 413,0</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>210 485 635</b>		<b>412 146</b>		<b>210 897 781</b>

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2023	Dotation	Reprise	31/12/2023
Droits audiovisuels	2,0	3,9	(2,1)	3,8
Frais d'acquisition sur titres de participation	0,1			0,1
Logiciels et licences	14,8	5,5	(3,9)	16,4
<b>TOTAL</b>	<b>16,9</b>	<b>9,4</b>	<b>(6,0)</b>	<b>20,3</b>

### 3-9. Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées au paragraphe 2-11. ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2023	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	31/12/2023
Provisions pour litiges	2,1	0,1	(0,4)	(0,5)	1,3
Provisions relatives aux sociétés apparentées	42,3	15,8	(42,3)		15,8
Provisions pour indemnités de fin de carrière	18,6	2,8	(3,9)	(5,6)	11,9
Provisions pour risques et charges divers	12,3	13,4	(11,9)		13,8
<b>TOTAL</b>	<b>75,3</b>	<b>32,1</b>	<b>(46,6)</b>	<b>(6,1)</b>	<b>42,8</b>

Les provisions pour litiges correspondent à des risques juridiques et prud'homaux.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes, ainsi qu'aux provisions calculées sur la base de la méthode indiquée en paragraphe 2-4.

Au titre de l'exercice 2023, l'intégralité de la provision relative à TF1 SPV (15,5 millions d'euros – voir paragraphe Faits marquants), ainsi que les provisions correspondant aux pertes de l'exercice 2022 des filiales constituées en société de personnes (26,8 millions d'euros) ont été reprises.

Le solde de la provision s'élève à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 et se rapporte intégralement aux pertes de l'exercice 2023 des sociétés de personnes.

Les provisions pour risques et charges divers correspondent notamment à la provision comptabilisée en 2023 au titre de l'accord de GEPP évoqué dans le paragraphe Faits marquants.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 12,0 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 17,6 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 5,6 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,36 %
- taux d'augmentation des salaires : 2,50 %
- âge de départ à la retraite : 65 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

### 3-10. Dettes

#### 3-10-1. Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède des accords de tirages confirmés auprès de diverses banques d'un montant de 575 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2023 (dont 125 millions d'euros à moins d'un an et 450 millions d'euros avec une échéance comprise entre 1 et 5 ans).

#### 3-10-2. Emprunts et dettes financières divers

Ce poste est constitué des placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour un montant de 465,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 445,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

#### 3-10-3. Dettes diverses

Ce poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 137,9 millions d'euros (141,0 millions d'euros en 2022).

#### 3-10-4. Echéances des dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières divers	465,4			465,4
Dettes fournisseurs	217,7			217,7
Dettes fiscales et sociales	148,3			148,3
Dettes sur immobilisations	8,6			8,6
Dettes diverses	161,6	0,2		161,8
<b>TOTAL</b>	<b>1 001,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1 001,8</b>

### 3-10-5. Etat des charges à payer et des produits à recevoir

(en millions d'euros)

Actif		Passif	
Créances clients	7,6	Dettes fournisseurs	97,8
Autres créances	33,0	Dettes fiscales et sociales	75,6
		Dettes sur immobilisations	2,8
		Dettes diverses	138,0

#### 3-11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 1,5 millions d'euros sont relatifs en totalité à la filiale TF1 Publicité et correspondent à des engagements à servir des spots publicitaires gracieux à nos clients. Le montant correspondant au 31 décembre 2022 s'élevait à 7,1 millions d'euros.

## 4 Notes sur le compte de résultat

#### 4-1. Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 095,5 millions d'euros en 2023 (dont 25,9 millions d'euros réalisés à l'étranger) contre 1 138,3 millions d'euros en 2022 (dont 24,9 millions d'euros réalisés à l'étranger).

#### 4-2. Transfert de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 87,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 85,6 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ce poste correspond principalement aux coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

#### 4-3. Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 467,8 millions d'euros contre 482,3 millions d'euros en 2022. Se reporter au paragraphe 3-4.

#### 4-4. Autres achats et charges externes

Ce poste comprend notamment une charge relative aux droits de retransmissions sportives pour un montant de 106,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 90,9 millions d'euros en 2022.

Il comprend également des frais de diffusion, y compris circuits occasionnels, pour un montant de 8,5 millions d'euros. Ces frais font l'objet d'une refacturation intragroupe à hauteur de 1,0 million d'euros. Le montant net s'élève donc à 7,5 millions d'euros en 2023 contre 9,4 millions d'euros en 2022.

#### 4-5. Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 55,7 millions d'euros en 2023 contre 57,7 millions d'euros en 2022.

#### 4-6. Salaires et traitements et charges sociales

Ce poste comprend une provision au titre de l'intéressement de 8,0 millions d'euros en 2023 contre 7,5 millions d'euros en 2022.

#### 4-7. Autres charges

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 45,3 millions d'euros en 2023 contre 46,7 millions d'euros en 2022.

#### 4-8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Dividendes et remontée de bénéfices de sociétés de personnes	127,5	125,9
Intérêts nets versés ou reçus	18,9	4,0
Provisions nettes pour dépréciation des titres (1)	0,0	225,6
Provisions pour dépréciation des comptes courants	(14,1)	(42,9)
Provisions pour risques liées à la quote-part de pertes dans les sociétés apparentées	(0,4)	(42,3)
Ecarts de change et provisions écarts de conversion	(0,1)	(0,8)
Autres provisions financières	(0,7)	0,0
<b>Net</b>	<b>131,1</b>	<b>269,5</b>

(1) se reporter au paragraphe 3.3

Concernant les sociétés liées, les intérêts nets reçus s'élèvent à 18,3 millions d'euros en 2023 contre 3,1 millions d'euros en 2022.

#### 4-9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Réformes/droits échus et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations incorporelles	(1,3)	(3,9)
Réformes et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations corporelles (1)	(3,5)	0,0
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris) (2)	(0,1)	(3,3)
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières (3)	(1,9)	(228,9)
Divers (4)	0,1	5,5
<b>Net</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(230,6)</b>

(1) Dans le cadre de la fin d'un bail immobilier intervenu en décembre 2023, des sorties d'immobilisations corporelles ont été constatées pour un montant net de -3,5 millions d'euros.

(2) Les dotations nettes aux provisions d'un montant de -0,1 million d'euros au 31 décembre 2023, s'analysent en une dotation nette aux amortissements dérogatoires de 3,4 millions d'euros compensée par une reprise de 3,3 millions d'euros de la provision pour dépréciation d'une créance sur cession d'immobilisation financière qui avait été dotée en 2022.

(3) Au 31 décembre 2023, la moins-value nette de -1,9 million d'euros correspond à une perte de 3,3 millions d'euros constatée sur une créance d'immobilisation financière (qui avait fait l'objet d'une dépréciation en 2022 – cf. ci-dessus) ainsi qu'à une régularisation de 1,4 million d'euros sur le prix d'une cession de titres de participation effectuée en 2022. Au 31 décembre 2022, les moins-values sur cessions d'immobilisations financières de 228,9 millions d'euros correspondaient à des cessions de titres de participation réalisées sur l'exercice.

(4) Au 31 décembre 2022, les produits exceptionnels divers correspondaient à une décision de justice en faveur de TF1 SA dans le cadre du dossier Molotov.

#### 4-10. Impôt sur les sociétés

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Charge d'impôt groupe fiscal (nette des crédits d'impôt)	(20,8)	(15,2)
Produit net d'impôt à percevoir des filiales	22,7	14,5
Charge/Produit d'impôt sur exercice antérieur	0,2	(0,1)
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>2,1</b>	<b>(0,8)</b>
Résultat avant impôt et participation	176,8	138,1
Taux d'impôt apparent	1,19%	-0,58%

Le produit d'impôt relatif au résultat exceptionnel est de 2,1 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 49 sociétés au 31 décembre 2023.

Le groupe fiscal ne dispose pas de déficit reportable au 31 décembre 2023.

L'écart entre le taux d'impôt théorique et le taux apparent résulte tant en 2023 qu'en 2022, de déductions et réintégrations liées à des produits et charges non totalement fiscalisés (dividendes, plus ou moins-value long terme principalement) et de retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, neutralisation/déneutralisation d'opérations intragroupe notamment).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal en 2023 et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 73,7 millions d'euros.

#### 4-11. Fiscalité différée

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futurs non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base du taux applicable en 2023, à savoir 25,83 %.

<i>(en millions d'euros)</i>	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	5,2	-
Provisions pour risques		0
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, écarts de conversion	-	9,5

## 5 Autres informations

### 5-1. Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2023, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

*(en millions d'euros)*

	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2023	Rappel 2022
<b>Engagements donnés</b>					
Contrats de location simple	22,3	86,6	0,0	108,9	117,3
Contrats de transport d'images	5,5	7,0	0,0	12,5	17,6
Garanties (1)	52,0	0,0	3,0	55,0	25,1
Divers (2)	1,1			1,1	1,5
<b>TOTAL</b>	<b>80,9</b>	<b>93,6</b>	<b>3,0</b>	<b>177,5</b>	<b>161,5</b>

*(en millions d'euros)*

	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2023	Rappel 2022
<b>Engagements reçus</b>					
Contrats de location simple	22,3	86,6	0,0	108,9	117,3
Contrats de transport d'images	5,5	7,0	0,0	12,5	17,6
Divers (2)	0,7			0,7	1,8
<b>TOTAL</b>	<b>28,5</b>	<b>93,6</b>	<b>0,0</b>	<b>122,1</b>	<b>136,7</b>

(1) Cette rubrique correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.

(2) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change et de taux (se reporter au paragraphe 5-2-1.).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter au paragraphe 3-10-1.).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2023.

## 5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture

### 5-2-1. Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours de change :

- du fait de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, et
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

Le principe de gestion appliqué au sein des entités du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de changes nets découlant des opérations commerciales par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché. Les positions de change sont gérées de façon centralisée.

TF1 comptabilise à chaque arrêté :

- la perte ou le gain de change relatif à l'application des garanties de change décrites ci-dessus,
- un écart de conversion actif ou passif correspondant aux gains et pertes de change latents se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties.

Au 31 décembre 2023, la contre-valeur du montant global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 34,5 millions d'euros dont :

- 19,4 millions d'euros d'achats à terme constitués en US dollars (pour un montant de 20,9 millions d'US dollars, valorisés au taux de clôture soit 18,9 millions d'euros) et en CAD (pour un montant de 0,7 CAD, valorisés au taux de clôture soit 0,5 millions d'euros),
- 15,1 millions d'euros de ventes à terme (constituées en totalité de 14,0 millions de CHF, valorisés au taux de clôture).

### 5-2-2. Couverture du risque de taux

TF1 SA n'étant pas endettée à moyen-long terme, intervient en tant qu'intermédiaire entre ses filiales et les contreparties bancaires pour mettre en place les couvertures de taux des filiales. Le principe appliqué au sein des entités du Groupe est de couvrir, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers existants ou probables qui génèrent des intérêts payés ou reçus à moyen-long terme. L'objectif est de sécuriser le résultat financier futur en fixant le coût de la dette moyen-long terme par des swaps, pour des montants et des durées liées à aux actifs et passifs financiers représentatifs. Les positions de taux sont gérées de façon centralisée.

TF1 SA utilise des contrats de swap de taux pour prémunir ses filiales contre les variations des taux des emprunts contractés par ces dernières.

Au 31 décembre 2023, la contre-valeur du montant nominal global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 53,4 millions d'euros constitués :

- en CAD, pour un montant de 45,0 millions de CAD, valorisé au taux de clôture, soit 30,7 millions d'euros à échéance juin 2027, payeur taux fixe,
- en US dollars, pour un montant de 25,0 millions d'US dollars, valorisé au taux de clôture, soit 22,6 millions d'euros à échéance décembre 2028, payeur taux fixe.

## 5-3. Effectifs

L'effectif moyen de la société se répartit de la façon suivante :

	2023	2022
Employés	123	112

Agents de maitrise	139	162
Cadres	887	875
Journalistes	240	243
Stagiaires	26	26
Intermittents	57	64
<b>TOTAL</b>	<b>1 472</b>	<b>1 482</b>

#### **5-4. Rémunération des dirigeants**

La rémunération versée au cours de l'exercice 2023 aux cadres dirigeants du groupe, soit les onze membres du comité exécutif TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 6,7 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 0,7 million d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont Rodolphe Belmer, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92% du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution de l'exercice 2023, refacturée par Bouygues, est de 0,4 million d'euros (y compris cotisation Urssaf).

Il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatifs aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

#### **5-5. Options de souscription et attributions gratuites d'actions**

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

#### **5-6. Rémunération des mandataires sociaux au titre de leur activité d'administrateur**

Le montant des rémunérations des mandataires sociaux au titre de leur activité d'administrateur versé au cours de l'exercice 2023 s'élève à 0,3 million d'euros.

#### **5-7. Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires versés par la société TF1 SA à ses commissaires aux comptes s'élève, au titre de l'exercice, à 0,6 million d'euros.

#### **5-8. Consolidation**

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe BOUYGUES.



## 5-9. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
<b>I. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)</b>											
- TF1 PUBLICITE		2 400	43 567	100,00 %	3 038	3 038	-	-	1 670 666	19 630	15 000
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	29 630	100,00 %	1 768	1 768	-	-	23 938	3 128	-
- TF1 BUSINESS SOLUTIONS		3 000	1 058	100,00 %	3 049	3 049	-	-	18 115	6 442	13 000
- E-TF1		1 000	10 124	100,00%	1 000	1 000	-	-	186 046	23 034	26 000
- LA CHAINE INFO		4 500	1 867	100,00%	2 059	59	4 791	-	43 310	(15 839)	-
- TF1 PRODUCTION		10 080	3 918	100,00 %	39 052	39 052	-	-	88 491	6 579	8 000
- TF1 EXPANSION		269	238 057	100,00%	291 292	291 292	-	-	0	(792)	-
- MONTE CARLO PARTICIPATION		33 700	209 746	100,00%	213 827	213 827	-	-	132	68 694	65 000
- TF1 MANAGEMENT		40	(34)	100,00 %	80	80	-	-	0	3	-
- TF1 DISTRIBUTION		2 040	76	100,00 %	2 040	2 040	-	-	129 479	(3 786)	430
- GIE ACQUISITION DE DROITS		0	0	93,00%	0	0	126 952	-	248 260	(1 870)	-
- TF1 DS		100	0	100,00%	100	100	-	-	128 588	516	-
- PREFAS 20		40	(38)	100,00 %	40	40	2	-	0	(1)	-
- NEWEN STUDIOS		31 025	123 835	99,16%	37 577	37 577	159 000	-	16 208	(7 457)	-
- PREFAS 25		40	(26)	100,00 %	40	40	-	-	0	(5)	-
- TF1 SPV		1 003	(85 911)	100,00%	1 003	0	84 587	-	359	1 354	-
- TF1 MARKETING SERVICES		40	(16 183)	100,00 %	40	40	36 165	-	0	(1 470)	-
- TF1 SOCIAL E-COMMERCE		40	12 773	100,00 %	40	40	50 703	-	0	(2 171)	-
- PREFAS 30		40	(1)	100,00 %	40	40	-	-	0	(1)	-
- PREFAS 31		40	(1)	100,00 %	40	40	-	-	0	(1)	-
- PREFAS 32		40	(1)	100,00 %	40	40	-	-	0	(1)	-
- PREFAS 33		40	(1)	100,00 %	40	40	-	-	0	(1)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
<b>II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)</b>											
- MEDIAMETRIE (*)		14 880	33 774	10,80 %	44	44	-	-	94 117	3 132	100
- A1 INTERNATIONAL		nc	nc	50,00 %	12 809	0	-	-	nc	nc	-
- SMR6		75	15	20,00%	15	15	0	-	78	(6)	-
Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis(2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
<b>III. Participations (capital détenu inférieur à 10%)</b>											
- MEDIAMETRIE EXPANSION (*)		843	(593)	2,42%	91	0	-	-	0	(26)	-
- EXTENTION TV (*)		50	7	0,004 %	2	2	2 286	-	9 837	665	-
- APHELIE		2	100 209	0,05 %	0	0	-	-	21 440	18 950	-
- SOFIOUEST (*)		6 062	84 468	0,0053%	19	19	-	-	1 333	(1 548)	-
<b>TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>609 185</b>	<b>593 282</b>	<b>464 486</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>127 530</b>

(1) le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres

(2) les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

(\*) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2022

## **6- Evènements postérieurs à la clôture**

Néant.